

[Text]

The commissioner can appear and be represented by counsel at those proceedings. She has the power to report to the House of Representatives. That is the one we have used the most. Her reports are tabled in the House of Representatives and they are published. The findings and opinions are published.

The commissioner has the ability to employ consultants, but that is very much constrained by the funding that is granted to the commissioner. I am the senior employee of the parliamentary commissioner. There are five investigating officers, with a range of scientific and engineering skills, and a solicitor. Our budget for this forthcoming financial year is of the order of \$760,000, and \$460,000 of that will go on staff salaries, so there is not a great deal to come and go on.

There has been concern expressed in New Zealand about the system that has been established for the funding of the parliamentary offices. We have three officers of Parliament. We have an ombudsman—which I am sure you will be familiar with—to investigate complaints against administrative decisions. There is a parliamentary commissioner and we have a privacy commissioner with very specialized functions in regard with the government computer bureau.

There is a move to establish the auditor and comptroller general as an officer of Parliament. The finance and expenditure committee of the New Zealand Parliament has recently looked at the question of how officers of Parliament are established and how they are funded. I have a copy of a report here, which I will leave with you.

There was some concern about the ad hoc nature in which the officers were being established. There is an enthusiasm, if I may so, for officers of Parliament in New Zealand because we do not have the checks that you have here in Canada. We have no upper house of Parliament. It is a unicameral system. As a result, to get the independent scrutiny of actions of the government there is a move to establish these officers.

[Translation]

plus en plus fréquemment une audience. Le commissaire peut y comparaître et s'y faire représenter par un avocat. Il a le pouvoir de faire rapport à la Chambre des représentants. C'est le pouvoir que nous utilisons le plus souvent. Ses rapports sont déposés à la Chambre des représentants et ils sont publiés. Les résultats et les opinions sont publiés.

Le commissaire est habilité à embaucher des consultants, mais ce pouvoir est extrêmement limité par le budget qui lui est accordé. Je suis le fonctionnaire principal du commissaire parlementaire. Il y a quatre agents d'enquête, experts en sciences et en génie, et un avocat. Notre budget pour la prochaine année financière est de l'ordre de 760,000\$, dont 460,000\$ sont consacrés au salaire du personnel, donc il n'y a pas beaucoup de jeu.

Les Néo-Zélandais se sont inquiétés du système établi pour le financement des bureaux parlementaires. Nous avons trois haut fonctionnaires du Parlement. Nous avons un médiateur—poste que vous connaissez sans doute très bien—qui enquête sur les plaintes portées contre les décisions administratives. Nous avons un commissaire parlementaire ainsi qu'un commissaire à la protection de la vie privée, qui a des fonctions très spécialisées touchant le service informatique du gouvernement.

On songe à faire du vérificateur et le contrôleur général des hauts fonctionnaires du Parlement. Le comité des Finances et des dépenses du Parlement Néo-Zélandais a récemment étudié la question de la création de hauts fonctionnaires du Parlement et de leur financement. J'ai ici une copie d'un rapport que je vous laisserai.

On a exprimé certaines inquiétudes sur la nature des postes de hauts fonctionnaires qui ont été créés. Je dirais même qu'il y a un certain enthousiasme pour les hauts fonctionnaires du Parlement en Nouvelle-Zélande, car nous n'avons pas le système de contrôle que vous avez ici au Canada. Nous n'avons pas de chambre haute dans notre Parlement. C'est un système unicaméral. En conséquence, afin de pouvoir procéder à un examen rigoureux des actions du gouvernement, on a tendance à vouloir créer ces postes de hauts fonctionnaires.

• 0940

The main conclusion of the finance and expenditure committee's report was that the functions that officers of Parliament should carry out should be no more than what Parliament itself should do—the members or the committees of parliament. It is written into the act that the commissioner may give advice on remedial action and preventive measures when she does her investigations. But our small budget constrains how much we can do there. Our effectiveness really arises from the findings, the independence that we have to investigate and to report on the findings, to say whether or not government policies and programs are achieving the objectives that have been set for them.

La conclusion principale de ce rapport du comité des finances et des dépenses était que les fonctions des hauts fonctionnaires du Parlement ne devraient pas dépasser celles du Parlement lui-même—c'est-à-dire, celles des députés ou des comités parlementaires. Selon la loi, le commissaire peut donner des conseils pour ce qui est des mesures correctives ou préventives lorsqu'il mène ses enquêtes. Cependant, notre budget très restreint limite ce que nous pouvons faire. Notre efficacité vient plutôt de nos conclusions, de l'indépendance qui nous est donnée pour mener des enquêtes et pour faire rapport de nos conclusions, de notre habilité à dire si les politiques et les programmes gouvernementaux atteignent ou non les objectifs établis.